PAGES LOCALES
Don

16/10/2024

Un généreux donateur soutient l'harmonie L'Alerte

Sylvie Gabriot



Maurice Malterre, accompagné de son épouse, lors de la remise du chèque à Bertrand Bernaudat, président de l'Alerte. Les fonds serviront à l'acquisition d'une clarinette basse très attendue par Quentin, son futur utilisateur.

TROYES. Ancien violoniste et fervent défenseur de l'Alerte, Maurice Malterre a remis un chèque de 10 000 € à l'association pour l'achat d'un nouvel instrument. Un don « énorme » de l'avis des bénévoles de l'association.

En ce début de saison, l'ambiance est détendue à L'Alerte, et il y a de quoi. L'association plus que centenaire vient de recevoir un don de 10 000 €. Ce cadeau inespéré, elle le doit à Maurice Malterre, qu'elle a remercié mercredi soir lors d'une réception en son honneur.

Musicien de longue date, amoureux des belles cylindrées, il a souhaité par le biais des 48 Heures autos (dont il a été l'un des co-fondateurs avec François Gillet en 1986 en tant que président du Rétro Club Automobile de Champagne) et des actions de mécénat qui en découlent, soutenir l'harmonie qu'il connaît bien.

- « Ce don, c'est énorme »
- « Pour un Troyen de 90 ans qui a vécu dans le quartier, je ne peux que connaître l'Alerte », plaisante le nonagénaire. « L'Alerte c'était quelque chose d'énorme dans les années 40, 50, 60. Tout le monde connaissait l'Alerte, le père Lafra qui sillonnait les rues du quartier... Alors quand j'ai lu dans l'organisation des 48 H auto qu'on pouvait proposer le nom d'une association à soutenir, j'ai tout de suite pensé à l'Alerte. » Le musicien hors pair, qui a suivi pendant 20 ans des études de violon au conservatoire de Troyes, intégré l'orchestre symphonique de l'établissement (avant qu'il ne devienne l'OSA), et joué du saxo ténor en guinguette, a laissé parler son cœur. Le précieux pécule sera destiné à l'achat d'instruments de musique afin de permettre, dans l'esprit de la création de l'harmonie, l'accueil de tous sans que l'argent ne soit un frein.

Un joli coup de pouce qui touche profondément Bertrand Bernaudat, président de l'Alerte. « Ce don, c'est énorme, sachant que nous avons un budget annuel de 20 000€ et des frais à assumer (chauffage, électricité…). Quand des gens nous aident, ça nous permet de franchir l'étape de l'achat d'instruments qui est pour nous pratiquement inaccessible. »

Dans son projet initial, Maurice Malterre avait ciblé l'achat d'instrument pour les élèves de l'école de musique. Avant d'être redirigé vers un besoin plus urgent. « Ce qui nous manque le plus, c'est une clarinette basse », assure le président. « Ce don va nous éviter de piocher dans les fonds de l'association et nous donner une souplesse au niveau de l'achat d'autres instruments. »

L'urgence est telle que la commande est déjà passée. Mais il faudra patienter jusqu'au printemps prochain avant de recevoir l'instrument. Il viendra ainsi renforcer l'éclat de l'orchestre dont « le pupitre des basses était un peu trop discret », ajoute Bertrand Bernaudat. « La nouvelle clarinette apportera une sonorité plus forte et renforcera le son de l'orchestre ».

Une nouvelle clarinette pour renforcer l'orchestre

Quentin, le futur utilisateur, est tout sourire. La clarinette dont il joue depuis une dizaine d'années, qui avait déjà longtemps servi au sein du conservatoire, est arrivée à bout de souffle. « C'est un soulagement », glisse le jeune musicien. « Au fil du temps, ça devenait de plus en plus compliqué. On avait moins de souplesse, moins de rondeur, les sons avaient du mal à sortir. Il y avait bien quelques astuces pour parer ces faiblesses mais ce n'était que du rafistolage. »

La générosité de Maurice Malterre redonne du souffle à l'association dont l'harmonie est en pleins préparatifs des concerts de fin d'année.

Prochains spectacles : dimanche 24 novembre : concert de la Sainte-Cécile, à l'église de Saint-André-les-Vergers ; vendredi 13 décembre : concert de Noël avec l'orchestre du conservatoire, au théâtre de Champagne ; dimanche 15 décembre : concert de Noël de l'Alerte à l'église Saint-Bruno, à Troyes.

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)